



DEVENIR ASSISTANT-E FAMILIAL-E APRÈS L'AGRÉMENT



Vous avez obtenu l'agrément
du conseil départemental
pour exercer le métier
d'assistant·e familial·e,
vous pouvez postuler
pour un emploi.

Les assistants familiaux
sont des agents contractuels
du conseil départemental.
Ils sont placés sous l'autorité hiérarchique
*du **responsable du Service départemental***
des assistants familiaux (SDAF).
Ils sont intégrés à une équipe territoriale
de professionnel·le·s.
Ils bénéficient de l'accompagnement
par un référent professionnel du SDAF,
de l'embauche jusqu'à la fin
de la formation, ainsi que du soutien
d'un tuteur choisi parmi les assistants
familiaux expérimentés.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT EN 5 ÉTAPES

-
- POUR LE CANDIDAT**
1. Remplir un dossier de motivation et le retourner au SDAF
 2. Passer l'entretien de recrutement
 3. Participer à un temps de travail collectif avec des assistants familiaux expérimentés
- ET SON CONJOINT**
4. Rencontrer le / la psychologue du SDAF
- ET SA FAMILLE**
5. Rencontrer au domicile un travailleur social du SDAF

COMMENT POSTULER ?

Adressez un courrier de candidature au Service Emploi et parcours professionnel de la Direction des ressources humaines du conseil départemental qui vous transmettra un dossier à remplir.

Retournez ensuite à la DRH :

- le dossier administratif,
- votre attestation d'agrément,
- les pièces administratives complémentaires demandées.

À réception, votre dossier est transmis au SDAF.

L'EMBAUCHE

- **Signature de votre contrat de travail** avec les services de la DRH.
- **Stage de 10 jours répartis sur 2 mois** au Département à Nancy (70 heures par mois rémunérées sur la base du SMIC). Un projet d'accueil d'un enfant, base du contrat d'accueil, est défini.
- **Élaboration du contrat d'accueil** qui est annexé à votre contrat de travail.
- **Intégration à l'équipe territoriale de l'Aide sociale à l'enfance** qui vous confie l'enfant et définition, avec vous, d'un projet personnalisé d'accueil.
- **Participation à une journée d'accueil** des personnels nouvellement embauchés.

LA FORMATION

Au-delà du stage de **10 jours obligatoires** au moment de l'embauche, l'assistant·e bénéficie d'actions de formation en complément de l'accompagnement professionnel individuel ou en groupes.

- Formation diplômante de 240 heures débouchant sur le Diplôme d'État d'assistant·e familial·e.
- Formations tout au long de la carrière.

À SAVOIR

Le Département est le **premier employeur** d'assistants familiaux en Meurthe-et-Moselle.

100 enfants en attente d'être accueillis chaque année.

350 assistants familiaux en Meurthe-et-Moselle.

150 nouveaux assistants familiaux recrutés par le Département.

POUR POSTULER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

48, esplanade Jacques-Baudot 54035 NANCY CEDEX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE EMPLOI ET PARCOURS PROFESSIONNELS

03 83 94 51 24

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

DIRECTION ENFANCE - FAMILLE ET SANTÉ PUBLIQUE

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES ASSISTANTS FAMILIAUX (SDAF)

03 83 94 50 12

infometierassfam@departement54.fr

meurthe-et-moselle.fr

Action / Enfance - Famille et santé publique

Devenir assistant familial



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54